

## **ANNEXE AU PLAN D'ACTION 2018 - 2022**

### **« Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine »**

#### **- Nouvelles fiches action -**

La loi « Egalité et citoyenneté » (2017) a fait de la lutte contre les discriminations une compétence partagée entre les différentes collectivités. En signant le 8 mars 2017 la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Région Nouvelle-Aquitaine a choisi d'intensifier son action au service de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité et s'engageait à développer un plan d'action concret en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, dans le respect des critères définis par cette charte.

Avec le Plan d'action "Réaliser l'Egalité" 2018-2022, la Région Nouvelle-Aquitaine affirme sa volonté de passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait, que ce soit pour son propre fonctionnement, comme dans chacun des 4 piliers constitutifs de l'action régionale : emploi, jeunesse, territoire et environnement.

Il a été conçu autour de trois axes stratégiques indissociables les uns des autres.

# Les axes stratégiques

- ❖ **Axe 1 - Faire de l'institution régionale une collectivité exemplaire** en appliquant les principes d'égalité et de lutte contre les discriminations dans le fonctionnement de la collectivité. Ce principe s'incarne dans la politique Ressources Humaines mais aussi dans la diffusion interne d'une culture et de pratiques en faveur de l'égalité et de lutte contre les discriminations.
- ❖ **Axe 2 - Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire** en animant le plan stratégique sur les enjeux de lutte contre les discriminations avec une approche concertée et innovante pour être au plus près des besoins de la population. Cette démarche se déploie à la fois en interne par la mise en place d'un réseau de référents et de référentes, mais aussi en externe, avec l'implication de partenaires extérieurs dans le suivi et l'évaluation de cette politique.
- ❖ **Axe 3 - Renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales** en mobilisant les politiques sectorielles en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations L'enjeu est d'intégrer les actions dans le cadre des politiques régionales et de les adosser au plus près des dispositifs existants.

Ces axes stratégiques sont assortis de fiches opérationnelles qui sont inscrites dans les programmes financiers des directions concernées.

Vous trouverez en annexe ci-après l'ensemble de toutes les nouvelles fiches actions qui ont été produites depuis le démarrage du plan.

# Récapitulatif des nouvelles fiches actions

## AXE 1 : Faire de l'institution régionale une collectivité exemplaire

Une exemplarité en matière d'animation et d'intégration d'une politique de lutte en faveur de l'Égalité et contre toutes les formes de discrimination. Cela se traduit par la prise de mesures fortes et ambitieuses pour sensibiliser aux enjeux de lutte contre les discriminations, de créer des dispositifs internes, mais aussi des leviers propres aux politiques publiques pouvant influencer sur les partenaires régionaux.

### **Incarner une administration engagée**

La Région mène des actions auprès de ses agent.e.s avec comme objectif d'approfondir les actions qui ont été menées en essayant de couvrir les 4 critères prioritaires (genre, handicap, origine et orientation sexuelle), tout en s'appuyant sur les démarches relatives à l'égalité femmes-hommes.

#### *Nouvelle action inscrite dans le plan régional :*

- |   |  |
|---|--|
| ➤ <b>Engager la collectivité vers les labels Diversité et Égalité</b> | Faire de la diversité et de l'égalité un axe connu et reconnu en matière de recrutement et d'évolution professionnelle |
|---|--|

### **Promouvoir une culture et des pratiques en faveur de l'Égalité**

Les principes de non-discrimination sont à diffuser fortement au sein de la culture interne de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'Égalité s'insinue dans les pratiques : il faut que chacun quels que soient ses rôles et fonction sein de la collectivité, soit pleinement conscient des problématiques relatives à la discrimination.

#### *Nouvelle action inscrite dans le plan régional :*

- |  |  |
|--|--|
| ➤ <b>Initier une démarche de budget sensible au genre (BSG) à la Région Nouvelle-Aquitaine</b> | S'assurer que l'action de la Région, à travers ses dépenses, ainsi que les commandes publiques qu'elle passe, contribue à l'égalité et faciliter ainsi la correction des inégalités qui pourraient en découler |
|--|--|

## Axe 2 : Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire pour répondre au mieux aux besoins de la population

Cet axe traite de la manière dont le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine entend travailler en son sein et avec ses partenaires sur les enjeux de lutte contre les discriminations en faisant vivre un comité de pilotage régional ayant une force d'impulsion et d'évaluation sur cette politique.

### **Sensibiliser la population aux enjeux d'Égalité et valoriser les actions menées**

Le travail de sensibilisation doit s'opérer auprès de la population de manière globale pour que l'appropriation des enjeux soit facilitée, notamment auprès des personnes qui peuvent s'avérer indifférentes voire réfractaires sur ces sujets.

*Nouvelles actions inscrites dans le plan régional :*

- |   |   |
|---|---|
| <p>➤ <b>Valoriser des initiatives territoriales porteuses d'actions sur la lutte contre les discriminations et l'Egalité dans les territoires</b></p> | <p>Promouvoir par le témoignage les effets de la politique Régionale en matière d'Egalité et de lutte contre les discriminations</p>  |
| <p>➤ <b>Prévenir contre les violences intrafamiliales</b></p>   | <p>Mener une politique volontariste en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et ou intrafamiliales en soutenant les structures d'accompagnement dédiées et en participant à la création d'un observatoire des violences sexuelles et sexistes en Nouvelle-Aquitaine</p> |

### **Axe 3 : Renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales**

Il s'agit d'intégrer les actions pour l'Egalité dans le cadre des priorités régionales et de les adosser aux dispositifs déjà existants afin que cette dimension accompagne leur efficacité au bénéfice des habitants.

#### **Développer, l'insertion, l'emploi, au bénéfice de chacun.ne**

Le développement de l'emploi est l'un des quatre piliers qui fondent l'action de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les entreprises volontaires pour travailler sur l'Egalité n'ont pas forcément les moyens de mener ces chantiers. Une action volontariste de la Région peut permettre de lutter contre des effets, parfois peu visibles, de la discrimination.

*Nouvelles actions inscrites dans le plan régional :*

- |   |   |
|---|---|
| <p>➤ <b>Accompagner l'insertion des femmes dans le milieu agricole</b></p>  | <p>Assurer l'information favorisant l'égalité femmes-hommes auprès du public en installation agricole</p>   |
| <p>➤ <b>Favoriser la place des femmes dans les formations et les métiers du numérique</b></p>   | <p>Décliner au niveau régional le plan pour la mixité dans le secteur du numérique qui a été conclu au niveau national, dresser un état des lieux de l'existant et identifier les actions à développer ou à créer, communiquer auprès du grand public et faciliter la mobilisation des acteurs, faciliter et sécuriser le financement des actions</p>                                 |
| <p>➤ <b>Faciliter et développer l'offre de formations proposées pour les femmes dans les établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Aquitaine</b></p> | <p>Inscrire dans le prochain appel d'offres la volonté de la Région d'encourager davantage de formations mixtes.<br/>Inscrire dans le prochain programme régional de nouvelles formations implantées dans des quartiers femmes.<br/>Privilégier le soutien d'actions de formation expérimentales mettant en avant la mixité ou la création d'une offre dédiée aux femmes détenues</p> |

- **Poser un diagnostic sur les enjeux de genre dans le cadre de l'évaluation du dispositif Habilitation Service public – HSP** vérifier comment les représentations genrées, intégrées à la fois par les branches, les partenaires et les femmes concernées par la formation constituent différents freins permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture et analyse des inégalités entre les femmes et les hommes dans le cadre de leur accès au dispositif HSP, de leur chance de réussite, de la pertinence de leur parcours
- **Mettre en place une écriture non discriminante de genre dans tous les intitulés de l'offre régionale de formation** Faire que l'ensemble des titres et certifications du PRF (Plan Régional de Formation) soient présentés au masculin et au féminin (Ex : Développeur/Développeuse Web ) ; plus en phase avec la recherche de mixité et d'inclusion de la politique régionale

### **Accompagner la jeunesse dans ses aspirations de réussite, de tolérance et de solidarité**

Il s'agit du second pilier de l'action de la Région Nouvelle-Aquitaine car les jeunes représentent les forces vives du territoire et font l'objet d'une préoccupation constante de la politique régionale. La Région s'engage fortement auprès d'eux.

#### *Nouvelles actions inscrites dans le plan régional :*

- **Accompagner la Mobilité Internationale des jeunes demandeurs d'emplois** Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger (de 3 à 6 mois en Europe) pour les jeunes demandeurs d'emplois de 18 à 30 ans qui sont suivis par Pôle Emploi et/ou par une Mission d'Insertion.
- **Déployer le plan de prévention et lutte contre le harcèlement en milieu scolaire** Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. Développer l'engagement citoyen, l'esprit d'entreprendre et la lutte contre les discriminations.

### **Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

La lutte contre les discriminations dans les relations urbain/rural mais aussi dans la qualité d'accès aux bâtiments et infrastructures régionales permet à tous néo-aquitains de se sentir dans un territoire d'appartenance, qu'il reconnait et où il est reconnu.

#### *Nouvelles actions inscrites dans le plan régional :*

- **Développer le tourisme durable et solidaire** Soutenir le tourisme social et solidaire en accompagnant les partenaires et les structures qui œuvrent pour le départ en vacances des publics les plus fragiles et en maintenant des hébergements collectifs qualitatifs accessibles au plus grand nombre

- **Soutenir des initiatives locales de développement solidaire dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement**

Prendre en compte l'implication des femmes et l'impact des projets sur la condition des femmes dans l'analyse des projets de solidarité internationale portés par les acteurs du territoire NA avec leurs partenaires dans les pays en voie de développement (PVD), dont les pays les moins avancés (PMA), sur diverses thématiques (formation professionnelle, développement économique, environnement et santé).
  
- **Accompagner les processus démocratiques à la Gouvernance Locale en Itasy (PAGLI) – Madagascar**

Prendre en compte de manière particulière la participation des femmes aux espaces de concertation locaux et viser également à appuyer les organisations de femmes dans la réalisation de projets qui sont les leurs, à travers la sensibilisation des instances de gouvernance mais aussi à travers des financements dédiés
  
- **Promouvoir la diffusion de programmes télévisuels représentant la Nouvelle-Aquitaine dans toute sa diversité**

Soutenir la production de programmes audiovisuels portés par les télévisions avec lesquelles la Région NA a signé un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) dans le cadre du service public télévisuel régional en inscrivant les objectifs de lutte contre les discriminations et pour l'égalité dans les dits contrats
  
- **Améliorer de la prise en compte de la problématique du genre dans les actions et programme de coopération « Sud »**

Mener une réflexion sur la prise en compte de la problématique du genre dans les programmes de coopération décentralisée avec les pays dits « du Sud » (Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Vietnam) et au dans le cadre de l'Appel A Projets annuel Développement Solidaire
  
- **Lutter contre la pauvreté des éleveur.euse.s dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Filière Caprine (PAFC)**

Structurer et développer la filière caprine dans les anciennes Régions de Fatick et Diourbel au Sénégal dans un but de lutte contre la pauvreté (augmentation des revenus des éleveur.euse.set plus particulièrement des femmes) et de renforcement de la souveraineté alimentaire
  
- **Encourager les projets d'adaptation au handicap dans le programme de coopération territoriale européenne transfrontalière France-Espagne-Andorre (POCTEFA) 2014-2020**

Réduire les inégalités d'accès à la culture et au patrimoine des personnes en situation de handicap pour favoriser leur inclusion sociale

## **Préserver notre environnement et notre cadre de vie, pour en faire un bien régional commun**

Préserver notre environnement et notre qualité de vie, 4<sup>ème</sup> pilier de l'action régionale, passe par les ressources mobilisables sur le territoire dans un objectif d'égalité d'accès.

### *Nouvelles actions inscrites dans le plan régional :*

- |   |  |
|---|--|
| <p>➤ <b>Elaborer un guide incitant à l'organisation par la Région Nouvelle-Aquitaine d'évènements exemplaires</b></p> | <p>Animer la politique régionale de l'environnement en prenant en compte les engagements de la Région en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et contre toutes les formes de discrimination en élaborant un guide incitant à l'organisation de manifestations exemplaires.</p> |
| <p>➤ <b>Accompagner la pratique sportive auprès des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental</b></p>      | <p>Encourager et accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental et favoriser leur intégration au sein des clubs valides et les accompagner par une aide à l'achat de matériel spécifique</p>                     |

# AXE 1 Viser l'exemplarité de l'institution régionale



**Thématique :** Incarner une administration engagée

N°  
**1.1.8**

## **Intitulé de l'action**

Engager la collectivité vers les labels Diversité et Egalité

## **Description de l'action et justification**

Faire de la diversité et de l'égalité un axe connu et reconnu en matière de recrutement et d'évolution professionnelle.

## **Modalités de mise en œuvre**

Le projet de labellisation suppose plusieurs étapes de mise en œuvre :

- Réaliser un état des lieux, afin de recenser les différentes données disponibles, mesures et actions mises en place dans le cadre de la politique de Lutte Contre les Discriminations – Egalité (LCDE) de la collectivité.
- Mettre en place des actions complémentaires pour remplir les sept critères du cahier des charges accompagnant la candidature de labellisation, y compris une cellule d'écoute.
- Définir des indicateurs de suivi et en rendre compte annuellement
- Organiser la communication interne et externe
- Elaborer le dossier de candidature et le transmettre à l'AFNOR.
- Recevoir et accompagner l'évaluateur de l'AFNOR.
- Etre auditionné par les commissions de labellisation. Une décision d'octroi d'un ou des deux labels est rendue à l'issue des auditions.
- Au bout de 18 mois, l'AFNOR réalise un audit de contrôle.

Au bout de 3 ans, il convient de constituer un nouveau dossier de candidature afin de prolonger l'obtention du/des label(s).

## **Publics ciblés**

Tous les agents de la collectivité

## **Impacts attendus**

Rendre davantage visible les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations  
Valoriser la politique égalité et lutte contre les discriminations menée par la collectivité

## **Budget et moyens**

De 30 000 à 40 000€ tous les deux ans

**Calendrier :** En cours d'élaboration

**Charte européenne Egalité :** Article 11 le rôle de l'employeur

## **Critère(s) de discriminations**



## **Partenaires**

Direction des Ressources Humaines  
Direction Sports et vie associative  
Inspection générale des services  
Délégation à la transformation, du pilotage et de la modernisation  
Référénts LCD-E  
Panel d'agents et d'encadrants, siège et lycées

## **Indicateurs de suivi et d'évaluation**

En cours d'élaboration

**Direction pilote :** Cheffe de projet rattachée à la Déléguée Régionale en charge du Pôle Ressources

# AXE 1 Viser l'exemplarité de l'institution régionale



**Thématique : Promouvoir une culture et des pratiques en faveur de l'Égalité**

N°  
**1.2.4**

## Intitulé de l'action :

Initier une démarche de budget sensible au genre (BSG) à la Région Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action et justification

La mise en place de la budgétisation sensible au genre est un des engagements de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée par le Président le 8 mars 2017.

La budgétisation sensible au genre doit permettre de vérifier que le budget est juste, c'est-à-dire que ses traductions effectives sont équitablement réparties entre les femmes et les hommes. Il s'agit de mesurer l'impact par genre, de tout ou partie des dépenses de la collectivité, en s'attachant à examiner des actions ou dispositifs qui n'ont pas *a priori*, d'impact genré.

Les politiques publiques, peuvent sembler neutres et sont conçues comme telles. Cependant les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes opportunités (le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes, près d'un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel contre 7,2% des hommes, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes était de 10,3% dans la fonction publique territoriale en 2012, etc.). Le mode de vie des femmes et des hommes, leurs ressources, sont différents et les politiques publiques ou actions locales peuvent amplifier les inégalités ou les réduire

### Modalités de mise en œuvre

Des échanges ont eu lieu avec chacune des 4 directions concernées pour expliciter le projet et la méthode et un accompagnement au fil de la mise en œuvre.

Les premiers résultats seront compilés dans un document de synthèse permettant de développer la démarche dans une perspective intégrée en développant les analyses sur de nouveaux dispositifs chaque année.

Il s'agit d'une approche tri-catégorielle qui classe et analyse les programmes ou dispositifs selon leur impact supposé sur l'égalité femmes-hommes en distinguant :

- les programmes neutres (non susceptibles d'avoir un impact sur le genre) : sortit-ve-s de haut niveau (Sport), AMPLI (ESS), Aide au permis de conduire (Jeunesse et Citoyenneté), dotations des ATTEE en vêtements de travail (Education).
- des programmes spécifiques au genre (qui favorisent volontairement l'égalité entre les femmes et les hommes) : pas d'analyse dans un premier temps.

Des programmes susceptibles d'avoir un éventuel impact selon le genre : associations bénéficiaires des financements au titre de la lutte contre les discriminations et l'égalité (EVAS)

### Publics ciblés

Démarche interne initiée dans plusieurs services ou directions : les directions Sport, Vie Associative et Egalité, Economie Sociale et Solidaire, Jeunesse et Citoyenneté, et Education, se sont portées volontaires sur ce projet. Chacune d'entre elles va examiner un ou plusieurs dispositifs à la lumière du genre

### Impacts attendus

- Développement des outils de mesure pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.
  - Développer l'efficacité des politiques publiques.
  - Aller vers une juste utilisation des deniers publics
- Démocratisation du budget.

### Budget et moyens

Temps de travail service EVAS + Services associés

**Charte européenne Egalité :** Article 8 : Engagement Général

### Critère(s) de discriminations



### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de dispositifs analysés
  - Nombre de pôles, Directions, Services engagés dans le projet
  - Développement des indicateurs genrés dans les évaluations des dispositifs et suivi de ceux-ci
- Mesures mises en place pour restaurer l'égalité suite aux analyses produites

**Direction pilote :** Sport-Vie associative-Egalité

**Directions associées :**

Jeunesse et Citoyenneté ; Sport Vie Associative et Solidarité ; Education ; Economie Sociale et Solidaire

**Calendrier :** Au moment de la préparation budgétaire n+1 : présentation d'un bilan sur les actions analysées dans l'exercice n-1 et des éventuelles mesures correctives associées.

## AXE 2 Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire pour répondre au mieux aux besoins de la population



**Thématique : Sensibiliser la population aux enjeux d'Égalité et valoriser les actions menées**

N°  
**2 .4.3**

### Intitulé

Valoriser des initiatives territoriales porteuses d'actions sur la lutte contre les discriminations et l'Égalité dans les territoires

### Description de l'action et justification

Les initiatives territoriales sont porteuses de projets innovants et dont les effets sont peu connus en matière d'engagement citoyen, de synergies d'acteurs au service de la lutte contre les discriminations, d'égalité.

La Région porte et développe des dispositifs de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, de formation en direction des publics les plus fragiles (HSP), des initiatives territoriales porteuses d'innovation et d'ingénierie pédagogique singulière. La réalité des mises en œuvre de ces dispositifs révèle régulièrement des mobilisations spontanées d'acteur.trice.s, des pratiques solidaires et citoyennes qui restent peu valorisées.

Cette alchimie trouve ses formes au moment de la réalisation du projet et échappe aux logiques de financement.

Elles se caractérisent simplement et le plus souvent par l'opportunité de pouvoir agir concrètement dans un cadre impulsé et soutenu par la Région.

Promouvoir par le témoignage, c'est rendre visible les invisibles dans leurs engagements, leurs vécus sur les dispositifs portés par la politique Régionale

### Modalités de mise en œuvre

Repérer les initiatives territoriales développées par la Direction de l'Action Territoriale (DAT) en collaboration avec les agents sur les territoires afin de rendre lisible l'action sur le plan qualitatif.

Valoriser l'investissement des acteur.trice.s du projet des stagiaires pour donner à comprendre et à lire les effets de la politique Régionale à travers le témoignage d'usagers et d'acteur.trice.s.

Ces témoignages devront trouver des formes visuelles adaptées, sous forme de reportages, par exemple, et s'appuieront sur les compétences de professionnels de la communication (service communication de la Région). La DAT aura pour fonction principale, le repérage des actions, faciliter la mise en relation avec le porteur de projet, participer au plan de communication en apportant son éclairage sur la singularité du projet.

**Publics ciblés :** Stagiaires de la formation professionnelle, organismes de formation

### Critère(s) de discriminations



**Impacts attendus :** Permettre à des territoires, des acteurs de donner à voir et à comprendre les effets induits des dispositifs engagés par la Région, plus particulièrement les dispositifs de formation dans le cadre d'initiatives territoriales ou d'action de formation à pédagogie innovante.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

réaliser 3 ou 4 portraits d'action de formation en 2021.

**Budget et moyens :** en cours d'estimation

**Direction pilote :** Direction Action Territoriale

**Directions associées :** direction de la communication, ses directions du pôle formation professionnelle

**Charte européenne Egalité :** Article 6 Contre les stéréotypes

**Calendrier :** La réalisation étant soumise au calendrier de mise en œuvre des actions de formation, les échéances seront donc adaptées.

La première étape vise au repérage des actions à partir d'une concertation avec les agents territoriaux de la DAT et de la direction de la formation.

Identification des initiatives territoriales, entrant dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'Égalité. (entre mars et mai 2021)

Travail en collaboration avec le service communication de la Région à construire pour définir le plan de communication (1<sup>er</sup> trimestre 2021)

Travail en collaboration avec la direction de la formation (1<sup>er</sup> trimestre 2021).

**Partenaires :** Stagiaires de la formation professionnelle, organismes de formation, collectivités territoriales, entreprises

## AXE 2 Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire pour répondre au mieux aux besoins de la population



**Thématique : sensibiliser la population aux enjeux d'Égalité et valoriser les actions menées** N° 2.4.4

**Intitulé**  
Prévenir contre les violences intrafamiliales

### Description de l'action et justification

A partir de 2019 et afin de combattre les violences intrafamiliales, renforcement du partenariat Région/Etat (Grenelle des violences et mesures renforcées - signalement, protection des victimes).

La crise sanitaire de 2020 a comptabilisé un nombre exponentiel de signalements de violences intra-familiales ; chaque année plus 213 000 femmes déclarent subir des violences. (pour mémoire, en 2019, 146 femmes féminicides ont été comptabilisés). Durant la période du premier confinement, les violences intra-familiales en Nouvelle-Aquitaine ont connu une augmentation de près de 59 %.

La Région mène une politique volontariste en matière de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, dont la lutte contre les violences faites aux femmes, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs, notamment à travers :

- une partie du budget LCD-dédié à la problématique des violences,
- une sensibilisation/information affichée de la collectivité à l'égard des agent.e.s. à l'occasion du 25 novembre, le lancement de l'observatoire des violences en Nouvelle-Aquitaine.

### Modalités de mise en œuvre

- Accompagnement du réseau des structures luttant contre les violences intrafamiliales,
- réflexion autour de l'information, la sensibilisation et la communication à l'occasion du 25 novembre,
- à la demande de l'Etat et de la Région, réalisation d'une enquête sur les violences intrafamiliales et production d'un rapport par l'Association de recherche et d'étude sur la ville et les inégalités –ARESVI,
- travaux du comité de Pilotage des partenaires institutionnels et associatifs sur les violences,
- travaux de préfiguration d'un observatoire des violences sexuelles et sexistes Nouvelle-Aquitaine,
- mise en œuvre de l'observatoire des violences.

### Publics ciblés :

Tout public avec une priorité sur le « public femme »

### Critère(s) de discriminations



### Impacts attendus :

- Elaborer des diagnostics partagés sur les violences,
- Création d'outils d'harmonisation territoriale des données concernant les violences faites aux femmes afin de conduire une politique coordonnée,
- Favoriser un meilleur maillage territorial des structures dédiées afin de réduire les inégalités géographiques concernant l'accès au droit et aux dispositifs,
- Communiquer sur les violences sexistes de toutes sortes lors de journées dédiées et sous formes de formations proposées par l'Observatoire,
- Agir de manière préventive dans tous les champs et dans les institutions concernées (écoles, administrations...).

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Pour l'observatoire :

- nombre de personnes impliquées dans la préfiguration et le fonctionnement,
- maillage partenarial,
- appropriation des outils statistiques communs, pertinence des recherches-actions (handicap, milieu rural).

**Budget et moyens :** 2021 : Budget dédié LCDE  
Région: 694 606 €

**Direction pilote :**

2021 : Observatoire Financement Région 30 000€ (1ère année), Etat (DRDFE) 20 000 €

**Partenaires :**

- ❖ Etat (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité -DRDFE, Rectorat, DIRRECTE, Police, Justice, Agence régionale de santé, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine, Caisses d'allocations familiales)
  - ❖ Intercommunalités et collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine
  - ❖ Universités
  - ❖ Professionnels de santé
- Associations dédiées

**Charte européenne Egalité :** art 22 - La violence sexué

- Direction Sport-Vie Associative – Egalité de la Région NA pour les actions Lutte contre les discriminations et pour l'égalité (soutien aux projets et action de communication),
- Région et Etat (DRDFE) pour l'observatoire.

**Calendrier :**

- soutien aux projets durant toute l'année via le Règlement d'Intervention Lutte contre les discriminations-Egalité,
  - 25 novembre : focus sur une communication spécifique,
- mai 2021 : adoption des statuts de l'observatoire des violences sexuelles et existe et démarrage de son fonctionnement prévue en septembre 2021

**Points de vigilance :** Pour l'observatoire, pérennité des financements Etat, Région et collectivités territoriales partenaires.

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Accompagner l'insertion des femmes dans le milieu agricole**

N°  
3.1.7

## Intitulé de l'action

Assurer l'information favorisant l'égalité femmes-hommes auprès du public en installation agricole

## Description de l'action et justification

L'accompagnement de l'installation en agriculture est un objectif important de développement des territoires pour la Région. Or à travers le dispositif d'information des candidats à l'installation, assuré par les « Points Accueil Installation et Transmission » (PAIT) auquel prend part la Région, plusieurs situations d'inégalité professionnelles femmes-hommes sont notables :

- au moment de l'installation : il existe un fort écart entre le nombre de femmes s'informant sur les modalités d'installation (38% du public) et celles s'installant effectivement en actionnant l'aide à l'installation comme la « dotation jeunes agriculteurs » (25% des bénéficiaires). La raison pour laquelle la dotation jeune agriculteur, en tant qu'aide à l'investissement, est moins actionnée par les femmes doit être questionnée.

- au cours de la vie professionnelle agricole : dans le cadre d'une exploitation gérée par un couple, la couverture des femmes pour faire face aux risques de santé et juridique est moins bonne. Bien que des dispositifs de protection existent, un nombre important de femmes se trouvent moins bien couvertes lorsque survient un décès ou une séparation. Il convient ainsi de diffuser le plus en amont possible du processus d'installation, les informations utiles leur permettant d'appréhender le plus sereinement possible cette étape professionnelle.

Pour ce faire la Région va travailler avec ses partenaires et notamment les PAIT qui assurent la diffusion de l'information directement auprès des porteurs de projets. Dans un premier temps, la diffusion d'informations sur la situation professionnelle des femmes dans le domaine agricole permettra d'améliorer la prise en compte des questions liées à la couverture des risques. Puis à termes, la Région s'appuiera sur la proximité des porteurs de projets pour mieux appréhender les freins à l'installation aidée pour les femmes.

## Modalités de mise en œuvre

Un travail de coordination en amont avec la structure animatrice des PAIT a permis d'identifier les informations et les supports à diffuser lors des entretiens individuels ou collectifs. Ainsi c'est à l'occasion de ces présentations que ces données seront abordées auprès du public cible.

## Publics ciblés

Les femmes collaboratrices sur les exploitations agricoles en cours d'installation

## Impacts attendus

Impact mesurable : assurer une diffusion des informations favorisant la protection des publics féminins en installation  
Impact non mesurable : améliorer les conditions d'installation des femmes en tant qu'exploitante agricole

## Budget et moyens

Pas de budget nécessaire car ce dispositif est déjà financé par le biais des politiques agricoles de la Région

**Calendrier :** Le PAIT fait un bilan annuel de ces activités d'information, ce sera l'occasion de voir l'évolution du taux d'installation du public cible

**Charte européenne Egalité :** art 27 Développement économique

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

La Direction de l'Agriculture en partenariat avec les services de la chambre régionale d'agriculture coordinatrice des PAIT

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombres de personnes ayant suivi la formation et ayant eu connaissance de ces informations

**Direction pilote :** Direction Agriculture

**Points de vigilance :** Assurer l'évolution du contenu de ces informations afin de cibler au mieux les besoins en information du public cible. Il est possible que d'autres publics cibles émergent, il sera opportun dans ce cas de faire évoluer cette fiche action

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Développer l'insertion, l'emploi, au bénéfice de chacun.e**

N°  
**3.1.8**

## Intitulé de l'action

Favoriser la place des femmes dans les formations et les métiers du numérique

## Description de l'action et justification

Deux études sur la place des femmes dans le numérique ont été réalisées en 2019/2020 :

- une étude commandée par la Région et l'État à Cap métiers Nouvelle-Aquitaine sur les formations et l'orientation vers ce secteur,
- une autre étude avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) commandée au CEFIL (centre de formation de l'INSEE à Libourne) sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans les entreprises du numérique.

En Nouvelle-Aquitaine 34 % des salarié.e.s du numérique sont des femmes (étude CEFIL) et sur 15 400 professionnels exerçant dans le numérique en tant que chef.fe.s de projets, responsables ou ingénieur.e.s télécommunications ou informatique 21 % sont des femmes (source Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine).

Partant du constat que les femmes vont moins vers les formations et les métiers du numérique que les hommes, la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) souhaite décliner au niveau régional le plan pour la mixité dans le secteur du numérique qui a été conclu au niveau national :

- il doit permettre de dresser un état des lieux structuré de l'existant et identifier les actions à développer ou à créer,
- communiquer auprès du grand public et faciliter la mobilisation des acteurs,
- faciliter et sécuriser le financement des actions.

## Modalités de mise en œuvre

Des groupes de travail DRDFE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et les différentes directions de la Région (Egalité-Vie Associative-Solidarité, Formation Professionnelle, Orientation, Délégation au Numérique, Politique de la Ville) tout au long de 2019 /2020 ont permis de faire émerger des priorités déclinées autour de 10 thématiques regroupées autour de trois axes :

- Accroître la place des femmes dans les formations de numérique,
- Créer les conditions de l'égalité au sein des entreprises du numérique,
- Mobiliser le numérique autour de la culture et de l'égalité.

### **Créer un comité de pilotage avec les partenaires impliqués.**

- mettre en synergie les différents acteurs ;
- définir et prioriser les actions à mettre en œuvre ;
- veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- évaluer annuellement la réalisation du plan d'actions en s'appuyant sur les données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action ;
- réunir l'ensemble des membres de la coordination régionale une fois par an afin de présenter le bilan des actions et orientations à venir.

## Publics ciblés

Femmes salariées et/ou en recherche d'emploi d'emploi/orientation/reconversion professionnelle, lycéennes, étudiantes et collégiennes, une attention particulière sur les femmes résidentes des quartiers prioritaires et bénéficiaires des minimas sociaux.

## Impacts attendus

Augmenter la proportion des femmes dans les formations et les métiers du numérique

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

- Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Nouvelle-Aquitaine (DRDFE)
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),

- Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine,
- Les rectorats,
- Universités,
- Partenaires locaux qui s'engagent en faveur des femmes dans les formations et les métiers du numérique.

**Budget et moyens**

Chaque action sera prise sur le budget de chaque direction

**Calendrier :** Un plan d'action 2022/2024

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Chaque action sera assortie d'indicateurs de suivi

**Direction pilote :** Service Egalité-Vie Associative-Solidarité

**Directions associées :**

Délégation au numérique  
Formation Professionnelle  
Orientation  
Politique de la Ville

**Charte européenne Egalité :** Article 13 -  
l'éducation et la formation continue

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Développer l'insertion, l'emploi, au bénéfice de chacun.e**

N°  
**3.1.9**

## **Intitulé de l'action :**

Faciliter et développer l'offre de formations proposées pour les femmes dans les établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Aquitaine

## **Description de l'action et justification**

Au niveau national, 3% des personnes incarnées sont des femmes. En Nouvelle-Aquitaine, ce taux est très légèrement inférieur (2,7%). En décembre 2020, 4 783 personnes étaient écrouées détenues dans les 20 établissements de la NA (dont 130 femmes). Ces 20 EP sont composés de 12 MA, 3 CP, 4 CD et 1 MC.

7 établissements disposent d'un quartier "femmes" : MA Agen (16 places), MA Saintes (5 places), MA Angoulême (10 places), MA Limoges (20 places), MA Pau (34 places), CP de Poitiers-Vivonne (37 places), CP de Bordeaux Gradignan (24 places).

L'offre de formation professionnelle est principalement déployée dans les quartiers "hommes" qui disposent en général de plus d'espace et qui offrent donc plus de possibilités en terme de plateaux techniques.

Cette réalité constitue le principal frein à l'accès des femmes en formation, car la mixité n'est pas toujours possible à mettre en œuvre (pour des raisons relevant de la configuration de certains établissements et / ou d'ordre juridique et / ou encore liées à la volonté du chef d'établissement).

A elle seule, la Région ne peut pas modifier en profondeur cet état de fait. Elle doit donc, en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire, s'accorder sur la définition de priorités partagées.

L'une d'elles concerne désormais l'attention particulière et conjointe portée sur la question de l'accès des femmes aux formations proposées en détention. Celle-ci a en effet été affichée lors du dernier comité de pilotage régional (14 janvier 2021) comme une priorité.

## **Modalités de mise en œuvre**

Inscrire dans le prochain appel d'offres la volonté de la Région d'encourager davantage de formations mixtes.

Inscrire dans le prochain programme régional de nouvelles formations implantées dans des quartiers femmes.

Privilégier le soutien d'actions de formation expérimentales mettant en avant la mixité ou la création d'une offre dédiée aux femmes détenues

**Publics ciblés :** Femmes détenues

## **Critère(s) de discriminations**



**Impacts attendus :** Augmentation du nombre de femmes entrées en formation par an et sur la durée du prochain marché (2022 – 2024). Développement et diversification de l'offre de formation pour les femmes détenues

**Partenaires :** Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Etablissements pénitentiaires, Organismes de formation prestataires

**Budget et moyens :** A préciser (Mobilisation du budget interne à la DFPA initiative territoriale + Co-financement partenaires).

## **Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Nombre de femmes engagées dans une formation professionnelle en 2022, 2023 et 2024.

Nombre d'établissements concernés par la mise en œuvre de formations mixtes et / ou spécifiquement dédiées aux femmes détenues

**Calendrier :** Mise en œuvre effective à la fin du marché détenu 2021-2023. Mobilisation des partenaires (Sept 2021). Constitution d'un groupe projet. Expérimentations en amont à travers le dispositif des initiatives territoriales (Second trimestre 2021 finalisation et passage en CP pour démarrage d'action début 2022). Evaluation du projet et intégration au nouveau marché (2024- 2027)

**Direction pilote :** Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA).

**Charte européenne Egalité :** Article 13 - L'éducation et la formation continue

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Développer l'insertion, l'emploi, au bénéfice de chacun.e**

N°  
**3.1.10**

## **Intitulé de l'action**

Poser un diagnostic sur les enjeux de genre dans le cadre de l'évaluation du dispositif Habilitation Service Public (HSP)

## **Description de l'action et justification**

Les derniers chiffres de répartition des candidatures effectuées sur RAFAEL nous permettent d'observer que les femmes sont majoritaires présentes sur l'HSP Socle (63%) alors qu'elles ne sont que 29% sur l'HSP 1er Niveau de Qualification. Dans le même temps, nous constatons un manque de mixité flagrant dans de nombreuses formations, certains métiers étant considérés comme masculins ou féminins (on le voit notamment dans les répartitions des genres entre les différentes familles professionnelles).

Les recherches scientifiques sur le domaine, tendent à prouver que les femmes évoluent dans moins de secteurs professionnels et moins vite professionnellement car elles osent moins que les hommes se positionner sur des opportunités et ont moins confiance en leur capacités de réussite.

De fait, elles seraient aussi plus facilement orientées vers des formations d'un niveau inférieur à leur niveau réel ?

### Etape 1 : Poser un diagnostic

Pour vérifier dans notre dispositif comment se concrétisent l'ensemble de ces processus de discrimination, nous avons besoin porter une étude nous offrant de connaître la durée des parcours, les taux de réussite/échec des stagiaires femmes, les pratiques des prescripteurs, la communication des opérateurs de formation...

Nous souhaitons vérifier comment les représentations genrées, intégrées à la fois par les branches, les partenaires et les femmes concernées par la formation constituent différents freins.

Cette action permettra d'avoir une meilleure lecture et analyse des inégalités entre les femmes et les hommes dans le cadre de leur accès au dispositif HSP, de leur chance de réussite, de la pertinence de leur parcours.

### Etape 2 : Apporter des réponses

- Lever les freins identifiés.

- Faire évoluer notre dispositif vers davantage d'égalité des chances pour les femmes dans l'entrée en formation qualifiante.

## **Modalités de mise en œuvre**

Dans le cadre de l'évaluation de la HSP, il s'agit de :

### Etape 1

- Définir les outils de suivi et de statistiques à mettre en œuvre (taux de mixité, temps de parcours, échec/réussite, modalités de prescription, suivi des cohortes). L'objectif est d'établir un diagnostic en recueillant puis en analysant les données nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes qui engendrent des inégalités. Ainsi, toute une série de critères pourra être analysée en fonction du genre afin d'éclairer nos connaissances à ce sujet.
- Identifier les freins éventuels d'accès à la formation et proposer des outils complémentaires (bilan de compétences, aide à la garde d'enfants, coaching personnalisé...)
- Consolider les chiffres et la méthode en 2021 pour application les années suivantes.

### Etape 2

- Proposer à partir de 2022 et 2023 des actions de communication, de sensibilisation et d'information à destination des partenaires et stagiaires pour lever les freins à l'égalité d'accès aux formations de la HSP entre les hommes et les femmes : (Webinaire...).
- Proposer pour 2023 une éventuelle modification du cahier des charges pour inclure des obligations plus fortes en direction des publics femmes si cela s'avère nécessaire et utile.
- Envisager l'évolution de l'offre de formation pour mieux couvrir les secteurs professionnels porteurs pour les femmes

**Publics ciblés :** Les partenaires et acteurs de l'HSP (prescripteurs, services de la région, opérateurs formations, les stagiaires.)

### **Impacts attendus**

Evolution du dispositif et de son offre au regard du public femme, orientation des stagiaires moins genré, prescriptions mieux réfléchies sous l'angle de l'égalité et de la mixité, développement de la mixité dans les différentes formations proposées, diminution des interruptions de parcours induits par les effets liés aux inégalités (que nous cherchons à objectiver par cette étude) par la mise en place d'outils et services complémentaires.

### **Budget et moyens :**

Mobilisation des ressources internes

**Calendrier :** 2eme semestre 2021 : Constitution d'un groupe de travail

**Charte européenne Egalité :** Article 13 L'éducation et la formation continue

### **Critère(s) de discriminations**



### **Partenaires :**

Les services de la Région concernés par la HSP. CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Accès à la donnée) Les partenaires qui mettent en œuvre la HSP et les prescripteurs, les stagiaires.

### **Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Augmentation du nombre de parcours formation femmes et notamment dans les filières à forte proportion masculine.

**Direction pilote :** Direction de la formation Professionnelle et de l'Apprentissage

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Développer l'insertion, l'emploi, au bénéfice de chacun.e**

N°  
**3.1.11**

## Intitulé de l'action

Mettre en place une écriture non discriminante de genre dans tous les intitulés de l'offre régionale de formation

## Description de l'action et justification

Les titres et certifications professionnelles de l'offre de formation respectent parfois une forme non genrée mais certains sont encore présentés sous des intitulés de genre strictement masculin ou féminin.

Cela a un impact connu sur les prescripteurs et sur les publics visés et ne contribue pas à accompagner la mixité attendue de certaines branches professionnelles.

La sous-direction de l'évolution et du pilotage de l'offre de formation propose de faire avancer cette question afin qu'à terme, l'ensemble des titres et certifications du Plan Régional de Formation (PRF) soient présentés dans une écriture non discriminante plus en phase avec la recherche de mixité et d'inclusion de la politique régionale.

## Modalités de mise en œuvre

Février 2021 - Saisines juridiques interne pour demander un premier avis sur la légalité d'une modification de l'écriture des titres et certifications dans nos marchés publics.

Septembre 2021 - Nouvelle demande d'expertise via les expert(e) en droit public qui travaillent avec la délégation à l'égalité.

Commandes 2022 - Mise à jour des intitulés

**Publics ciblés :** Stagiaires de la formation professionnelle  
Opérateurs formation  
Prescripteurs

## Critère(s) de discriminations



## Impacts attendus

Augmentation du nombre de parcours formation femmes sur métiers et branches sous investies par les femmes.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Évolution du nombre de stagiaires femmes prescrites sur les formations à tendance très masculines, nombre d'opération de sensibilisation métiers en direction des femmes portées par les prestataires et prescripteurs sur des métiers ou les femmes sont sous représentées.

## Calendrier : Février 2021

Saisines juridiques interne pour demander un premier avis sur la légalité d'une modification de l'écriture des titres et certifications dans nos marchés publics.

**Direction pilote :** Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA)

Septembre 2021 - Nouvelle demande d'expertise via les expert(e) en droit public qui travaillent avec la délégation à l'égalité.

Commandes 2022 - Mise à jour des intitulés par les ingénieurs formation au fur et à mesure des futures campagnes.

**Charte européenne Égalité :** Article 13 L'éducation et la formation continue

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Accompagner la jeunesse dans ses aspirations de réussite, de tolérance et de solidarité** N° 3.2.18

## Intitulé de l'action

Accompagner la Mobilité Internationale des jeunes demandeurs d'emplois

### Description de l'action et justification

Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger (de 3 à 6 mois en Europe) pour les jeunes demandeurs d'emplois de 18 à 30 ans qui sont suivis par Pôle Emploi et/ou par une Mission d'Insertion. Ce dispositif a pour objectif de donner aux jeunes tous les atouts pour leur permettre une meilleure insertion professionnelle. La maîtrise d'une langue étrangère associée à une expérience de terrain, une adaptabilité renforcée et la connaissance de méthodes de travail différentes sont autant de plus-values qui favorisent l'employabilité des jeunes.

### Modalités de mise en œuvre

Si le jeune est éligible, le conseiller pôle emploi lui remet une fiche de prescription. Dès lors, il lui appartient de candidater et, par la suite, il sera invité à une réunion d'information collective puis à un entretien individuel de sélection. L'accompagnement et suivi des jeunes sont assurés par un prestataire rémunéré par la Région.

En 2020, 42 jeunes au total ont été aidés.

3 jeunes en situation de handicap ont pu bénéficier également de mobilités :

- aide financière concernant les transports le cas échéant,
- Aménagement du stage (temps de travail si besoin).

### Publics ciblés

Jeunes de 18 à 30 ans inscrits en tant que demandeurs d'emploi en Région Nouvelle-Aquitaine. Cette mobilité internationale est destinée à effectuer un stage en entreprise qui doit s'inscrire dans un projet professionnel qui aura été validé par un conseiller Pôle emploi et/ou par un conseiller Mission Locale d'Insertion.

### Impacts attendus

Donner l'opportunité à des jeunes éloignés de la mobilité de partir.

### Budget et moyens

Marché public à environ 339 250 € HT + les bourses pour 120 jeunes (environ 120 000 € TTC)

**Calendrier :** Les candidatures peuvent se faire tout au long de l'année (6-8 semaines s'écoulent entre le moment où ils participent à l'information collective et le départ effectif).

**Charte européenne Egalité :** Article 10 - Discriminations multiples ou obstacles

### Critère(s) de discriminations



### Partenaires

- Direction Régionale de Pôle Emploi,
- le prestataire retenu pour l'accompagnement et le suivi des jeunes et pôle emploi,
- Cap Emploi.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Quantitatifs :

- Nombre de jeunes qui vont à Pôle Emploi,
- Nombre de jeunes qui participent à l'information collective,
- Nombre de jeunes qui partent.

Qualitatifs :

- Questionnaire d'évaluation au retour des jeunes suivi par le prestataire,
- Suivi entre 3 à 6 mois pour étudier la situation des jeunes.

**Direction pilote :** Jeunesse et Citoyenneté

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Accompagner la jeunesse dans ses aspirations de réussite, de tolérance et de solidarité** N° 3.2.19

**Intitulé de l'action** Déployer le plan de prévention et lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

## Description de l'action et justification

Le plan de prévention est décliné autour de 4 axes :

- un appel à projets « Lutte contre le harcèlement » pour le soutien aux projets menés par des associations au sein des établissements publics, privés, des CFA (Centre de Formation des Apprentis), des MFR (Maisons Familiales et Rurales) et des EREA (Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté),
- la formation des agents des lycées afin que la problématique soit traitée par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- l'organisation d'assises régionales en synergie avec les jeunes, les partenaires institutionnels (Rectorats, DRAAF-Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation, ARS-Agence Régionale de Santé), les associatifs et les parents afin de marquer l'engagement de la collectivité régionale pour cette cause,
- une campagne de prévention avec la mise en œuvre d'affichage et la valorisation de messages vidéo au sein des lycées et dans les transports scolaires.

## Modalités de mise en œuvre

- Appel à projets ouvert de septembre à décembre 2020, 15 structures retenues pour intervenir dans les lycées entre septembre 2021 et juin 2022.
- Les formations des agents permettent de leur donner les outils pour détecter et gérer des situations de harcèlement, et de vérifier qu'ils ou elles sont bien capables d'endosser ces rôles sans conséquences néfastes pour les autres et pour eux ou elles-mêmes.
- Les assises régionales ont lieu à l'automne 2021.
- La campagne de prévention a débuté à la rentrée scolaire 2021.

**Publics ciblés :** Elèves et équipes pédagogiques des lycées publics, privés, des CFA (Centre de Formation des Apprentis), des MFR (Maisons Familiales et Rurales) et des EREA (Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté)

## Impacts attendus

L'appel à projets a pour objectif de soutenir de nombreux projets de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire au sein des établissements scolaires (lycées publics et privés, Maisons Familiales et Rurales-MFR, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté-EREA et Centres de Formation des Apprentis-CFA) en s'assurant d'une harmonisation des pratiques et des objectifs des acteurs retenus.

## Budget et moyens

- Appel à projets et formation des agents : 365 000 €,
- Assises régionale : 15 000 €,
- Campagne de prévention : 20 000 €.

**Calendrier :** Appel à projets ouvert entre septembre et décembre de l'année scolaire N-1 pour démarrage de l'action à la rentrée de 2021, campagne de prévention en début de rentrée scolaire 2021.

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

Rectorats, DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation), ARS (Agence Régionale de Santé), associations et établissements où se déroulent les actions.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Pour l'appel à projet : nombre de projets aidés, nombre de jeunes et d'adultes touchés, répartitions des actions sur le territoire,
- pour la formation des agents : nombre d'agents formés,
- pour les assises : à déterminer,
- pour la campagne de prévention : nombre d'affiches et de vidéos diffusées.

**Direction pilote :** Jeunesse et Citoyenneté

**Charte européenne Egalité :** Article 22 - La violence sexué et Article 13 - L'éducation et la formation continue

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°  
3.3.3

## Intitulé de l'action

Développer le tourisme social et solidaire

### Description de l'action et justification

Soutenir le tourisme social et solidaire en accompagnant les partenaires et les structures qui œuvrent pour le départ en vacances des publics les plus fragiles et le maintien d'hébergements collectifs qualitatifs accessibles au plus grand nombre.

Conforter le tourisme social et associatif pour favoriser le départ de tous en vacances. La Région intervient sur deux leviers, les publics (aides au départ en vacances des plus fragiles) et les infrastructures (Modernisation des hébergements collectifs à caractère social).

Améliorer l'accompagnement des saisonniers du tourisme, par la création ou la rénovation de logements. Face à la difficulté des territoires « en tension touristiques » de proposer des logements à prix modérés aux saisonniers, la Région facilite tout projet permettant l'augmentation des lits pour les saisonniers.

### Modalités de mise en œuvre

- Concertation des acteurs économiques et institutionnels (mars 2017-mars 2018)
- Adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (juin 2018)
- Adoption du Règlement d'Intervention Tourisme et Littoral le 24 juin 2019

Trois dispositifs d'aide régionale existants :

- ✓ Soutien au départ en vacances des publics les plus fragiles (Mesure n°24)
- ✓ Soutien aux hébergements de tourisme social (mesure 21)
- ✓ Soutien du déploiement d'hébergements en faveur des saisonniers du Tourisme (mesure 21)

### Publics ciblés

personnes en situation précaire et/ou éloignées des vacances, travailleurs saisonniers du Tourisme, personnes en situation de handicap

### Critère(s) de discriminations



### Impacts attendus

Augmentation de l'attractivité de la région auprès de l'ensemble des clientèles.

### Partenaires

Associations, entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, structures d'hébergement, collectivités, entreprises diverses

### Budget et moyens

Budget fonctionnement voté : 0,400 M€

Budget d'investissement voté : 2,5 M€

1,8M€ pour le tourisme social

0,7M€ pour les saisonniers

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de personnes ou familles accompagnées

Nombre de projets d'hébergements soutenus

Nombre de lits saisonniers créés

**Charte européenne Egalité** : Article 20 - Culture, sport et loisirs

**Direction pilote** : Tourisme

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°  
**3.3.5**

## Intitulé de l'action

Soutenir des initiatives locales de développement solidaire dans les pays bénéficiaires de l'Aide publique au Développement

## Description de l'action et justification

Prendre en compte l'implication des femmes et l'impact des projets sur la condition des femmes dans l'analyse des projets de solidarité internationale portés par les acteurs.rice.s du territoire NA avec leurs partenaires dans les pays en voie de développement (PVD), dont les pays les moins avancés (PMA), sur diverses thématiques (formation professionnelle, développement économique, environnement et santé).

## Modalités de mise en œuvre

L'aide régionale ne peut excéder **50% du budget total** du projet. Elle peut atteindre **60%** du budget total si le porteur de projet est situé dans un territoire classifié **parmi les plus vulnérables** de Nouvelle-Aquitaine. L'aide régionale est **plafonnée à 30 000 € par an** (financement possible jusqu'à 3 années de projet).

## Publics ciblés

Public bénéficiaire de l'AAP : toute structure publique ou privée ayant son siège social en Nouvelle-Aquitaine = associations, collectivité territoriales, établissements publics, entreprises, établissements d'enseignement, GIE (Groupements d'intérêt économique),...

Publics finaux : agents des collectivités locales, agriculteurs.trices, professionnels du tourisme et de l'artisanat, formateurs, jeunes en insertion professionnelle, habitants (essentiellement de zones rurales),...dans les PVD.

## Budget et moyens

525 000 € €

**Calendrier** : Appel à projets biannuel

**Charte européenne Egalité** : Article 30 coopération internationale

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

Pour l'accompagnement au montage du projet et la maîtrise des concepts de coopération et solidarité internationale : Réseau Régional Multi Acteurs pour la coopération internationale **So Coopération** et le réseau associatif pour le développement et la solidarité internationale **Radsi**

Pour la sélection des projets : la direction de la coopération prend l'avis d'un **Comité Consultatif Régional de Coopération Internationale** (CCRI) composé d'élus régionaux et du CESER et de personnalités extérieures, qualifiées dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

La Région mesure le dynamisme de cet appel à projet ainsi que son renouvellement (part des nouveaux projets dans les projets sélectionnés) mais n'a pas mis en place, pour l'instant, d'indicateurs sur le genre, ni d'analyse genrée des projets.

**Direction pilote** : Direction de la coopération

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°  
**3.3.6**

## Intitulé de l'action

Accompagner les processus démocratiques à la Gouvernance Locale en Itasy (PAGLI) - Madagascar

## Description de l'action et justification

Prendre en compte de manière particulière la participation des femmes aux espaces de concertation locaux et viser également à appuyer les organisations de femmes dans la réalisation de projets qui sont les leurs, à travers la sensibilisation des instances de gouvernance mais aussi à travers des financements dédiés.

## Modalités de mise en œuvre

La Région Nouvelle-Aquitaine est maître d'ouvrage du projet. Sur le terrain sa mise en œuvre est assurée par l'ONG poitevine Initiative Développement qui a installé pour ce faire une équipe en Itasy. L'équipe Itasy est constituée d'une Responsable de Programme, d'une Responsable administrative et financière et d'un expert technique junior. Cette équipe est renforcée par des missions ponctuelles d'appui de salariés du siège d'ID. L'assistant technique de la RNA basé en Itasy prend aussi sa part à la mise en œuvre ainsi qu'un salarié malgache mis à disposition à 100% par la RNA. Par ailleurs, pour chaque intercommunalité ont été créés des « Secrétariats permanents », structures de trois personnes qui viennent en appui des communes et des associations de la société civile dans le cadre du projet. Les membres de ces « SP » sont donc aussi un rouage important du projet.

## Publics ciblés

15 communes de la Région Itasy  
les 4 intercommunalités de regroupement de ces 15 communes  
la société civile locale et en particulier les associations de femmes  
les services techniques déconcentrés de l'Etat  
la Région Itasy

## Impacts attendus

Pour la participation des femmes : Valeur cible (2021) : valeur de 2019 +15%.  
Pour le renforcement OSC féminines : Valeur cible (2021) : 30 OSC féminines (au moins 2 par commune) ;  
Pour les actions de sensibilisation : Valeur cible (2021) : 45 actions de sensibilisation sensibles au genre (1 par an par commune) dont part des femmes et jeunes filles participants aux actions de sensibilisation : 50%.

## Budget et moyens

Budget du projet dans sa globalité (toutes composantes sur 3 ans) : 915 000 Euros.

**Calendrier :** avril 2021

**Charte européenne Egalité :** Article 30 - coopération internationale

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

Association Poitevine Initiative Développement  
Région Itasy

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sur l'action en faveur des femmes en particulier :  
Le nombre d'OSC et d'habitants, notamment de femmes, qui participent aux mécanismes de redevabilité et aux espaces de dialogue mis en place par les communes augmente en moyenne de 20% sur la durée du projet  
Nombre d'OSC féminines renforcées dans leurs capacités techniques et opérationnelles (gestion de projet, comptabilité, etc.)  
Nombre d'actions de sensibilisation organisées par commune

**Direction pilote :** Direction de la Coopération

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°  
**3.3.7**

## Intitulé de l'action

Promouvoir la diffusion de programmes télévisuels représentant la Nouvelle-Aquitaine dans toute sa diversité

## Description de l'action et justification

Soutenir la production de programmes audiovisuels portés par les télévisions avec lesquelles la Région NA a signé un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) dans le cadre du service public télévisuel régional en inscrivant les objectifs de lutte contre les discriminations et pour l'égalité dans les dits contrats.

## Modalités de mise en œuvre

Inscription des objectifs de LCD-E dans les contrats avec les télévisions

Concertation avec les télévisions : périmètre, analyse des critères pertinents, élaboration d'une méthode d'indexation – analyse.

## Publics ciblés

Grand public

## Critère(s) de discriminations



## Impacts attendus

Appropriation des problématiques de LCD-E par les Journalistes et équipes de tournage / montage  
Programmes, émissions participant de l'expression de la diversité, à travers le choix de thèmes, intervenants, sujets, les tournages en région, permettant en particulier de sortir du stéréotype, témoignant d'initiatives positives dans tous domaines (exemple pour le sport : sport au féminin, handisport)

## Budget et moyens

compris dans l'enveloppe globale des COM (non individualisé)

## Calendrier :

En cours - Contrats d'objectifs et de moyens 2018-2020 (échéance : 31 décembre 2020)  
Préparation Contrats d'objectifs et de moyens 2021-2023 : en cours sur 2020.

## Partenaires

Télévisions locales ou régionales signataires d'un Contrat d'objectifs et de moyens (COM)  
Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) / CTA de Bordeaux

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Existence d'une clause dans les Contrats : OUI / NON  
Mise en place de réunions de sensibilisation : OUI /NON

**Direction pilote :** Délégation au numérique

**Charte européenne Egalité :** Article 20 - Culture, sport et loisirs

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance** N° 3.3.8

## Intitulé de l'action :

Améliorer de la prise en compte de la problématique du genre dans les actions et programme de coopération « Sud »

### Description de l'action et justification

Le service international de la Direction de la coopération a décidé en 2020 de mener une réflexion sur la prise en compte de la problématique du genre dans les programmes de coopération décentralisée avec les pays dits « du Sud » (Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Vietnam) et au dans le cadre de l'Appel A Projets annuel Développement Solidaire.

### Modalités de mise en œuvre

Un stage court de deux mois à l'été 2020 (une étudiante de Sciences-Po, encadrée par les référentes LCD-E du pôle), faire un état des lieux de la prise en compte « genre » dans les programmes, proposer des recommandations pour une meilleure prise en compte, focus sur les coopérations dites « Sud » (Madagascar, Vietnam, Burkina-Faso et Sénégal) et l'appel à projets « Développement Solidaire ».

Méthodologie du stage: Prise de connaissance des enjeux en la matière (réseaux nationaux, bailleurs de fonds...), analyse des divers documents à disposition (récolte de données désagrégées par sexe), entretiens avec les chargé.e.s de mission, les équipes terrain et les principaux partenaires le cas échéant (23 entretiens semi-directifs), animation d'un atelier de restitution, participatif, avec comme objectif de fixer la suite à donner.

La suite à venir :

Une formation sera réalisée envers les Chargé.e.s de mission, par un.e intervenant.e extérieur.e (TDR en cours de rédactions par la référente LCD-E de la Direction) et relayée aux équipes sur place, des ateliers seront menés sur le terrain pour aborder la question avec les partenaires de coopération (atelier en cours de préparation à Madagascar).

### Publics ciblés

Directement : les chargé.e.s de mission du Service International et les membres des équipes des dispositifs de coopération sur les terrains

Indirectement : les partenaires et les publics ciblés par les projets de coopération

Dans un deuxième temps, la méthodologie pourra être appliquée au Service Europe de la Direction de la Coopération

### Impacts attendus

Meilleure prise en compte de la problématique genre dès l'élaboration des projets, inclusion de cette priorité dans les accords-cadres de coopération, présence d'indicateurs désagrégés par sexe lorsque cela est possible, meilleure réponse à « l'exigence genre » des bailleurs de fonds internationaux..

### Budget et moyens

Budget formation à voir avec les RH

### Calendrier :

Eté 2020 : diagnostic

2021 : recrutement d'un.e intervenant.e pour une formation

2022 : formation des équipes et ateliers avec les partenaires

### Critère(s) de discriminations



### Partenaires

Les Chargé.e.s de mission et la direction du Service International, les équipes terrain, les partenaires collectivités étrangères, les partenaires de mise en œuvre de coopération, les référentes LCDE du pôle.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Suivi en rapport avec les recommandations validées lors de l'atelier de restitution du stage de l'été 2020

**Direction pilote :** Direction de la Coopération.

**Charte européenne Egalité :** Article 30 coopération internationale

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°

3.3.9

## Intitulé de l'action

Lutter contre la pauvreté des éleveur.euse.s dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Filière Caprine (PAFC)

## Description de l'action et justification

La Région soutient la FRCAP (La Fédération régionale caprine – Chevriers Nouvelle-Aquitaine et Vendée) dans le cadre de sa coopération décentralisée avec les Régions de Fatick et Diourbel au Sénégal. La FRCAP met en œuvre un Programme d'amélioration de la filière caprine (PAFC). Il vise à structurer et à développer la filière caprine dans les anciennes Régions de Fatick et Diourbel au Sénégal dans un but de lutte contre la pauvreté (augmentation des revenus des éleveur.euse.s) et de renforcement de la souveraineté alimentaire (apport protéinique à l'alimentation).

## Modalités de mise en œuvre

Les actions proposées s'articulent autour de 3 axes :

L'amélioration des conduites d'élevages caprins à travers la formation et l'accompagnement à la santé, l'alimentation, la reproduction, le bâtiment, la traite, la comptabilité, la valorisation des produits caprins : produits laitiers, viande, peau, savons, etc., la structuration de la filière en poursuivant l'appui à l'ARECAP dans la réalisation et le développement de ses missions.

C'est la FRCAP qui est responsable de la mise en œuvre sur le terrain avec une responsable programme et des animateur.trices terrain par zones.

**Publics ciblés :** Les groupements et éleveur.euses de chèvres des 6 départements de l'entente interdépartementale Diourbel-Fatick

**Impacts attendus :** La majorité des éleveur.euse.s étant des femmes, l'impact du projet sur l'indépendance financière des femmes est fort : depuis le début de la mise en œuvre (2006), on note une relative amélioration de l'indépendance financière de ces femmes éleveuses. Par exemple, elles peuvent améliorer le confort intime et familial en achetant des fournitures scolaires pour leurs enfants, des soins, des habits... Elles réduisent également leurs dépenses en savon.

**Budget et moyens :** Budget total du projet pour 2021 : 177 789 € dont 140 000 € de subvention Région

**Calendrier :** Le projet est renouvelé annuellement en février.

**Charte européenne Egalité :** Article 30 coopération internationale

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

La FRCAP ( Fédération régionale caprine – Chevriers de Nouvelle-Aquitaine et Vendée )

l'ARECAP ( Association Régionale des Eleveurs Caprins de Fatick et Diourbel)

le Centre d'Impulsion et de modernisation des Elevages (CIMEL) Caprin de Niakhar

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

L'action est suivie par la FRCAP avec présence d'une responsable de programme sur place. Les indicateurs sont liés aux trois axes d'intervention du programme, mais ne sont pas pour le moment désagrégés par sexe.

**Direction pilote :** Direction de la Coopération

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance**

N°  
**3.3.10**

## Intitulé de l'action

Encourager les projets d'adaptation au handicap dans le programme de coopération territoriale européenne transfrontalière France-Espagne-Andorre (POCTEFA).

## Description de l'action et justification

La Région Nouvelle-Aquitaine s'implique dans 4 espaces de coopération territoriale européenne, et notamment dans un programme transfrontalier : POCTEFA.

Ce programme est dédié au développement durable des territoires frontaliers de l'Espagne, de la France et de l'Andorre afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la région. Il vise à gommer l'effet frontière en élaborant des solutions communes aux problématiques de cette zone à travers des projets portés par des acteurs des deux côtés des Pyrénées et cofinancés par le Fonds européen de développement régional (Feder).

Comme l'ensemble des programmes de la politique de cohésion de l'Union européenne, POCTEFA concourt à la mise en œuvre de 3 principes transversaux ; développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité-femmes-hommes.

Les projets sont cofinancés selon 5 priorités dont l'une à dimension sociale : en effet, l'axe 5 permet le renforcement du capital humain et l'inclusion sociale ainsi que la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Pour exemple, le projet JACOB@CCESS vise à réduire les inégalités d'accès à la culture et au patrimoine des personnes en situation de handicap pour favoriser leur inclusion sociale

## Modalités de mise en œuvre

Le POCTEFA est organisé en appels à projets. Lors de chacun d'entre eux, les acteurs du territoire souhaitant développer des projets transfrontaliers dans la zone de coopération doivent présenter leurs candidatures. Une fois celles-ci présentées, les responsables du programme choisissent les projets qui s'adaptent aux besoins du territoire et répondent aux critères énoncés. Ces projets seront alors programmés et pourront recevoir le cofinancement du FEDER.

**Publics ciblés :** Public bénéficiaire : toute structure publique, centres de recherche et universités, associations ou organismes socio-économiques

Publics finaux : habitants des régions frontalières (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en France, 4 communautés autonomes espagnoles et Andorre).

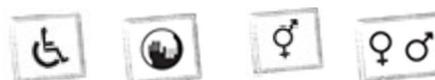
**Impacts attendus :** La réalisation de projets cofinancés dans le cadre du POCTEFA sur l'axe 5 permet de « Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires » à savoir investir dans les infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services

## Budget et moyens

Coût total du cofinancement Feder 2014-2020 : € 189 341 397

**Calendrier :** période de programmation 2014-2020. POCTEFA continue sur la génération suivante, 2021-2027, dans le même esprit, avec une évolution de par la création de zones fonctionnelles sur un axe du programme, correspondant aux bassins de vie transfrontaliers

## Critère(s) de discriminations



## Partenaires

Pour l'accompagnement au montage du projet : Région Nouvelle-Aquitaine et les partenaires institutionnels du programme

Pour la sélection des projets : Comité de programmation, composé des partenaires institutionnels du programme (Etats, communautés autonomes, régions et départements) La Région Nouvelle-Aquitaine est un des membres du Comité de programmation.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le programme POCTEFA est évalué à partir d'indicateurs fixés en début de programmation. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques sur la LCD-E.

**Direction pilote :** Direction de la coopération

**Charte européenne Egalité :** Article 30 coopération internationale

# AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Préserver notre environnement et notre cadre de vie, pour en faire un bien régional commun**

N°

3.4.4

## Intitulé de l'action

Prendre en compte les enjeux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations dans les événements organisés par la Région

## Description de l'action et justification

Pour animer la politique régionale de l'environnement, différents événements sont régulièrement organisés par la Région : des journées techniques, des ateliers de concertation, des colloques, des séminaires, etc. Afin que ces événements prennent en compte les engagements de la Région en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et contre toutes les formes de discrimination, un guide a été élaboré au sein de la direction environnement pour inciter les agents à organiser des manifestations exemplaires.

Ce guide liste un ensemble d'actions pour la préparation de l'évènement (ex : choix de la logistique d'accueil tenant compte des personnes qui ont des besoins spécifiques, choix des intervenants à la tribune veillant à la parité), les supports de communication (ex : invitation évitant les stéréotypes de sexe), son déroulement (ex : respect des temps de parole entre femmes et hommes) et son évaluation.

## Modalités de mise en œuvre

En 2020, la pandémie limite considérablement la possibilité d'organiser des événements réunissant du public. Le temps sera donc consacré à sensibiliser l'ensemble des agents de la Direction à leur rôle dans l'organisation d'évènements exemplaires pour l'animation de la politique régionale de l'environnement

## Publics ciblés

Les agents de la Direction Environnement (40 agents environ) qui auront toutes et tous été sensibilisés à la démarche.

Les participants aux manifestations organisées pour animer la politique régionale de l'environnement.

## Impacts attendus

Toucher un public large allant au-delà des personnes déjà sensibilisées aux questions de protection de l'environnement, de réduire les contraintes et freins à la participation de personnes en situation de handicap, et de veiller à un équilibre dans la participation et les interventions entre femmes et hommes.

Diffuser sa vision des questions d'égalité et de lutte contre les discriminations auprès des très nombreux acteurs et bénéficiaires avec qui elle est en contact grâce à ses événements.

**Budget et moyens :** A prévoir au cas par cas.

**Calendrier :** Expérimentation en 2020-2021 pour les événements organisés dans le cadre de l'animation de la politique environnement de la Région. A noter qu'en 2020, l'organisation d'évènements est contrainte par la pandémie et limitera l'expérimentation. Extension de l'action au-delà de politique environnement

**Charte européenne Egalité :** article 28 – l'environnement

## Critère(s) de discriminations



## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Chaque événement organisé par la Direction environnement pourra faire l'objet d'un bilan a posteriori sous l'angle « Lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité ». Un tableau de suivi de l'ensemble des manifestations pourra être réalisé.

**Direction pilote :** Direction de l'environnement

**Direction associée :** Sport, Vie Associative, Solidarité

## AXE 3 Renforcer l'Égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Thématique : Préserver notre environnement et notre cadre de vie, pour en faire un bien régional commun** N°

### Intitulé de l'action

Accompagner la pratique sportive auprès des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental.

### Description de l'action et justification

Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives pour tous et toutes, la Région accompagne les actions initiées par le mouvement sportif afin d'accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique (handisport) ou de handicap mental ou psychique (sport adapté).

Les objectifs de ces projets sont :

- encourager et accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental,
- favoriser leur intégration au sein des clubs valides et les accompagner par une aide à l'achat de matériel spécifique.

### Modalités de mise en œuvre

Renouvellement du soutien au sport handicap par la mise en place d'un appel à projets « soutien au sport handicap » dont le but est de favoriser l'accès d'un public atteint d'un handicap au sport.

### Publics ciblés

Personnes atteintes d'un handicap physique ou de handicap mental ou psychique

**Impacts attendus :** la pertinence et la plus-value de l'action initiée, de l'acquisition de matériel adapté (une attention particulière sera apportée aux projets engageant une mutualisation) la notion d'accessibilité géographique et d'accessibilité quel que soit le statut socio-économique de la personne (prise en compte dans le coût des adhésions et dans les prestations proposées), l'encadrement qui devra présenter des compétences et des connaissances en lien avec le public accueilli, la régularité et la durée de l'action. Celle-ci devra s'inscrire dans le temps à des fins de pérennisation : - les partenariats avec une attention particulière portée sur les démarches multi-partenariales. La cohérence du budget présenté ainsi que le montant des cofinancements attribués par les autres collectivités publiques.

**Budget et moyens :** 100 000 €

**Charte européenne Égalité :** Article 20 Culture, sports et loisirs  
Article 10 Discriminations multiples ou obstacles

### Critère(s) de discriminations



### Partenaires

les associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère en charge des sports, les associations ou réseau associatif ayant développé une compétence d'encadrement d'activités physiques et ou sportives. Ces structures doivent posséder une expérience avérée sur la thématique « sport handicap »

**Calendrier :** tout au long de l'année

### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de personnes atteintes d'un handicap adhérentes des clubs sportifs qui bénéficient d'une subvention régionale;
- nombre de personnes atteintes d'un handicap salariées des clubs sportifs;
- nombre d'actions mises en place, nombre de participant.e.s, nombre de projets déposés.

**Direction pilote :** Direction sport, vie associative, Égalité